



Assemblée européenne de sécurité et de défense
Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale

*Allocution du Président de l'Assemblée à l'ouverture de la 58^{ème} session de
l'Assemblée à Paris, 15 juin 2010*

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le 31 mars 2010, les Etats membres de l'UEO ont annoncé officiellement leur décision collective de mettre fin au traité et, par conséquent, de fermer l'Organisation, dans sa configuration actuelle, pour la fin du mois de juin 2011. Mais comme en témoigne notre ordre du jour pour cette session plénière, pour le moment nous poursuivons nos activités comme à l'accoutumée.

Le traité fondateur de l'UEO constitue la base juridique de l'Assemblée européenne de sécurité et de défense, qui sera donc dissoute. Les gouvernements soulignent néanmoins que « compte tenu du caractère spécifique de la PSDC », ils encourageront « le renforcement éventuel du dialogue interparlementaire dans ce domaine, y compris avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE et tous les autres Etats intéressés ».

Ils ont suggéré aussi que le Protocole n°1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, annexé au Traité de Lisbonne, fournisse une base à ce dialogue.

J'estime que lors des discussions qui vont avoir lieu au cours des prochains mois sur l'orientation à donner à ce « renforcement du dialogue interparlementaire », il faut agir pour éviter un affaiblissement des pouvoirs de contrôle des parlements nationaux sur la PSDC. Il faut travailler d'urgence à la mise en œuvre du Protocole n°1 et s'assurer que les parlements nationaux restent les piliers et les principaux responsables et animateurs des activités mentionnées dans ce Protocole, si l'on veut assurer le contrôle interparlementaire le plus efficace possible au service du renforcement de la PSDC, qui est une politique intergouvernementale essentielle pour l'avenir de l'Europe.

Il est clair que notre Assemblée n'a pas l'intention de faire obstacle à l'application du Traité de Lisbonne. Mais avec la disparition du Traité de l'UEO, les parlements nationaux risquent de perdre l'acquis du seul outil interparlementaire éprouvé dont ils disposent pour le suivi de la PSDC. Les parlements nationaux et vous tous qui en êtes les représentants devez exiger une mise en œuvre ambitieuse des dispositions du Traité de Lisbonne sur la coopération interparlementaire dans le domaine de la PSDC. Nous devons tous promouvoir le seul modèle crédible de contrôle interparlementaire : une

structure légère mais permanente et performante. Il en va du respect des pouvoirs légitimes des parlements nationaux et de l'efficacité du contrôle démocratique qu'ils ont pleinement le droit et le devoir d'exercer au nom des citoyens qui les ont élus.

Je suis heureux de vous informer que depuis cette annonce de la fin de l'UEO par les gouvernements, plusieurs initiatives ont été prises par les ministres et les parlements nationaux. Le Conseil Affaires étrangères, réuni le 26 avril 2010, a « pris acte de la contribution importante de l'UEO au développement de l'architecture européenne de sécurité et de défense, y compris du rôle essentiel joué par l'Assemblée interparlementaire de l'UEO dans le développement d'une culture européenne en matière de sécurité et de défense » et a appelé « à encourager comme il conviendra le dialogue interparlementaire sur les questions relevant de la PSDC, y compris avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE et d'autres Etats intéressés ».

Le Sénat français a adopté une résolution qui souligne que « la disparition de l'Assemblée de l'UEO doit être subordonnée à la mise en place d'une structure permettant de réunir des parlementaires spécialisés dans les questions de défense des vingt-sept États membres ou du moins de ceux qui le souhaitent(...) ».

Cette réflexion a débouché sur la proposition de la création d'une version « défense » de la COSAC. Celle-ci a été débattue lors de la session plénière de la COSAC le 30 mai et le 1^{er} juin à Madrid. Mais les points de vue sur la manière de traiter la question sont divergents, et aucune décision n'a été prise. L'incertitude pèse sur la suite qui sera donnée à cette proposition.

Un autre signal positif a été envoyé par la Conférence des présidents des parlements de l'UE à Stockholm les 14 et 15 mai 2010. Dans les conclusions de la conférence, les présidents ont souligné le rôle fondamental joué par les parlements nationaux dans le futur contrôle parlementaire de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris de la PSDC, notamment compte tenu de la nature même de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et du rôle joué par les parlements nationaux en vue du bon fonctionnement de l'Union européenne. Les Présidents des parlements ont demandé à la présidence belge entrante de la Conférence des Présidents de faire avancer la discussion dans cet esprit afin de parvenir à un accord à la prochaine réunion de la Conférence des Présidents de parlements de l'UE, qui doit avoir lieu à Bruxelles en avril 2011.

A la lumière de tous ces développements, l'Assemblée s'active pour trouver des solutions adaptées à l'envergure du rôle des parlements nationaux dans le suivi et la discussion sur la PSDC.

Le Comité des présidents a maintenant donné son accord à la tenue d'une session plénière en décembre 2010 et à l'idée d'une réunion extraordinaire en mai 2011 pour « transmettre » les activités de l'Assemblée à l'organe qui lui succédera.

Pour garantir une bonne coordination entre les positions des gouvernements et celles des parlements sur la poursuite du contrôle interparlementaire de la PSDC, je propose la création d'un Comité de pilotage sous la présidence conjointe de la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la présidence entrante de la Belgique (composée de préférence des présidents du Sénat et de la Chambre) pour fixer la voie à suivre et en particulier pour préciser la base juridique et financière d'un tel contrôle.

Vous avez peut-être pris connaissance récemment d'un document de mon cru intitulé « Contrôle parlementaire de la PESC et de la PSDC : la voie à suivre », qui inclut des propositions pour un futur organe parlementaire.

Hier, le Comité des présidents a donné aussi son accord à la création d'un groupe de travail présidé par votre serviteur et chargé de la préparation d'un document devant être soumis à la présidence belge de l'UEO/UE en juillet prochain.

Je pense qu'il est important que toutes les parties intéressées – les parlements nationaux et le Conseil de l'UE notamment – aient une vision claire de l'avenir d'ici la fin de l'année. La nouvelle structure pourrait être formellement approuvée lors de la Conférence des Présidents des parlements en avril prochain et le passage officiel du témoin pourrait se faire à notre session plénière finale de mai.

Je prends aussi des initiatives pour traiter les principales préoccupations du personnel de l'Assemblée concernant l'application non discriminatoire du Plan social, la possibilité pour les membres du personnel qui doivent chercher un nouvel emploi d'être reclassés dans les autres organisations coordonnées, les institutions de l'UE ou dans d'autres organisations internationales, et des garanties quant à la poursuite du paiement des pensions pour le personnel déjà pensionné ou futur retraité.

Je tiens à attirer votre attention sur un rapport de la Commission pour les relations parlementaires et publiques préparé par Marietta KARAMANLI et Rik DAEMS qui fait une synthèse des discussions en cours sur le suivi de la PSDC et des propositions à ce sujet. C'est un instrument de travail qui sera actualisé jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée en décembre.

Comme je viens de le dire, le Conseil Affaires étrangères de l'UE s'est réuni le 26 avril 2010 et a reconnu dans ses conclusions l'importante contribution de l'UEO au développement de l'architecture européenne de sécurité et de défense, y compris le rôle conséquent de l'Assemblée interparlementaire de l'UEO dans la maturation d'une culture européenne de sécurité et de défense et a appelé également au renforcement du dialogue interparlementaire sur les questions de PSDC, y compris avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les autres Etats intéressés.

Sur cette toile de fond, la Haute Représentante de l'UE, Catherine ASHTON, m'a assuré personnellement qu'elle se félicite de la réflexion engagée par

l'Assemblée de l'UEO pour explorer les futures voies de la coopération interparlementaire sur les questions de PESC/PSDC.

Je vais maintenant me tourner vers les développements politiques de la PESC/PSDC de l'UE qui sont au cœur des préoccupations de notre Assemblée. Le Traité de Lisbonne est ambitieux dans ses objectifs, et l'Europe, face à de nouvelles puissances économiques émergentes qui vont bouleverser les rapports de force existants dans le monde, n'a guère le choix.

Un rapport soumis par la Commission politique et préparé par Paul WILLE encourage les Etats membres de l'UE à persévérer dans le développement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et en particulier de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) en dépit d'un contexte politique et financier difficile. Les écueils rencontrés au départ dans l'application du Traité de Lisbonne ne doivent pas décourager les Etats membres dans leurs efforts pour faire fonctionner l'UE plus efficacement, plus activement et avec plus de cohérence.

Bien que la PSDC relève d'un des domaines les plus dynamiques et les plus innovants de l'UE, elle est parvenue à un stade de développement où la stagnation la guette à moins que des mesures courageuses ne soient prises. L'UE est certes un acteur de la politique internationale, mais loin d'être stratégique.

Avec l'application du Traité de Lisbonne, l'UE est entrée dans une nouvelle phase cruciale et malheureusement assez décevante dans ses débuts. Des éléments clés de ce nouvel environnement structurel, destiné à renforcer la politique étrangère, de sécurité et de défense, soit font encore défaut (Service européen pour l'action extérieure), et j'y reviendrai, soit ont du mal à trouver leurs marques (Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission, Président du Conseil européen), ou connaissent déjà les pires difficultés (coopération structurée permanente). Un rapport de la Commission de défense préparé par Lord DUNDEE discute justement de ce sujet.

D'autres éléments structurels porteurs ont été mis en place, mais n'ont pas encore été utilisés (les groupements tactiques), ou ont épuisé leurs possibilités (dispositif de Berlin plus), ou sont loin d'avoir pleinement développé leur potentiel (Agence européenne de défense).

Enfin, je veux dire quelques mots concernant la politique étrangère commune de l'UE. Après des négociations prolongées et de longues discussions, les ministres des affaires étrangères sont arrivés, fin avril, à un accord sur les principaux objectifs du futur Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Ce service diplomatique européen ne sera pas intégré dans la Commission, une décision qui, à ce que je crois, est soutenue par les gouvernements et les parlements nationaux mais qui est vivement contestée par le Parlement européen, comme d'ailleurs d'autres dispositions à ce sujet.

La Haute Représentante de l'UE, Catherine ASHTON, espérait parvenir à un accord politique informel avec le Parlement européen le 10 juin devant

permettre la mise en route des structures initiales du SEAE d'ici au 1^{er} décembre 2010.

Néanmoins, la coexistence d'une Haute Représentante et d'un service diplomatique européen pouvant compter de six à huit mille fonctionnaires qu'elle dirigera ne signifie nullement que l'UE soit dotée d'une politique étrangère commune. Ce sera un processus fastidieux, aux progrès laborieux et parcellaires.

Il y a eu des résultats assimilables à des succès, comme la déclaration de l'UE du 8 décembre 2009 sur le processus de paix au Moyen-Orient, et des échecs comme le vote sur le rapport Goldstone à la Commission des droits de l'homme des Nations unies concernant les violations des droits de l'homme dans la bande de Gaza pendant la guerre de 2008-2009, où les huit Etats membres de l'UE siégeant dans cette commission se sont exprimés dans la cacophonie.

Il faudra accepter la lenteur de ce processus, mais les gouvernements de nos pays respectifs doivent aussi être à la hauteur des ambitions qu'ils ont affichées dans le Traité de Lisbonne et vantées comme un bond en avant vers l'unification de l'Europe.

Les Etats membres doivent adapter leur comportement à l'aune de ces ambitions.

Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent se mettre sérieusement à coordonner leurs positions, s'informer mutuellement de leurs approches respectives et les discuter dans le cadre de l'Union.

Bien entendu, les réunions bilatérales se poursuivront comme d'habitude en politique étrangère, mais les institutions de l'UE doivent être tenues informées et ne pas les découvrir dans les médias.

A cet égard, une présidence stable du Conseil européen en la personne de Herman van ROMPUY est un pas dans la bonne direction.

Maintenant, le Conseil européen se réunit pratiquement tous les mois et saisit l'occasion de parler librement des sujets. Tous les chefs d'Etat et de gouvernement sont donc désormais impliqués directement et en permanence dans les affaires européennes. C'est un début timide, mais prometteur.

Il incombera à la prochaine présidence de l'UE/UEO (Belgique) d'injecter une dose supplémentaire d'enthousiasme et de dynamisme dans la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, d'accélérer la recherche d'un mécanisme de suivi pour le contrôle interparlementaire et de définir les modalités de fermeture dans les meilleures conditions de l'UEO et de son Assemblée tout en faisant un usage optimisé de son expérience, de son personnel et de ses autres atouts.